Nations Unies A/75/488–S/2020/972

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
5 octobre 2020
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-quinzième session
Points 34, 71 et 135 de l'ordre du jour

Prévention des conflits armés

Droit des peuples à l'autodétermination

La responsabilité de protéger et la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité

Conseil de sécurité
Soixante-quinzième année

Lettre datée du 3 octobre 2020, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les déclarations publiées le 2 octobre 2020 par les Ministères des affaires étrangères de l'Arménie et de la République d'Artsakh (République du Haut-Karabakh) (voir annexes) au sujet de l'appel conjoint lancé le 1er octobre 2020 par les dirigeants des pays co-présidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 34, 71 et 135 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Mher **Margaryan**

20-13009 (F) 081020 091020

Merci de recycler

Annexe I à la lettre datée du 3 octobre 2020 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration publiée par le Ministère des affaires étrangères de l'Arménie au sujet de l'appel conjoint lancé par les dirigeants des pays co-présidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Nous nous félicitons que, par la voix de leurs dirigeants, les pays co-présidents du Groupe de Minsk aient condamné dans les termes les plus forts l'emploi de la force dans la zone de conflit du Haut-Karabakh.

L'Arménie n'a eu de cesse de rejeter et de condamner la menace d'emploi ou l'emploi effectif de la force par l'Azerbaïdjan et l'intervention directe de la Turquie dans les hostilités à l'encontre de l'Arménie et du Haut-Karabakh. Les actes d'agression conjoints de l'Azerbaïdjan et de la Turquie et le recours à des combattants terroristes étrangers ont compromis la sécurité et la paix au niveau régional et fait augmenter sensiblement le risque qu'une véritable guerre se déclenche. Cette agression contre le Haut-Karabakh doit cesser immédiatement.

L'Arménie reste attachée au règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh. Nous continuerons à répondre de manière ferme et déterminée à cette agression contre le Haut-Karabakh, mais nous tenons prêts à engager des discussions avec les pays co-présidents du Groupe de Minsk de l'OSCE sur le rétablissement d'un régime de cessez-le-feu fondé sur les accords de 1994-1995.

Annexe II à la lettre datée du 3 octobre 2020 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration publiée par le Ministère des affaires étrangères de la République d'Artsakh au sujet de l'appel conjoint lancé par les dirigeants des pays co-présidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Nous nous félicitons de la déclaration conjointe dans laquelle les Présidents des pays co-présidents du Groupe de Minsk de l'OSCE, à savoir la Fédération de Russie, les États-Unis et la France, ont condamné dans les termes les plus forts l'escalade de la violence dans la zone de conflit entre l'Azerbaïdjan et le Haut-Karabakh et appelé à la cessation immédiate des hostilités. La déclaration publiée par les dirigeants de ces trois membres permanents du Conseil de sécurité a enfin confirmé la position collective de la communauté internationale quant au caractère inadmissible de l'emploi de la force, déjà exprimée par tous les membres du Conseil de sécurité de l'ONU, le Secrétaire général de l'Organisation, la Secrétaire générale du Conseil de l'Europe, le Président en exercice de l'OSCE et les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne.

En persistant à refuser d'entendre la communauté internationale, qui exige le rétablissement de la paix dans la région, l'Azerbaïdjan et la Turquie font de plus en plus figure d'États voyous, rejetant ouvertement les règles et les normes généralement admises dans le monde civilisé.

Non contents de rester sourds aux appels de la communauté internationale en faveur d'un cessez-le-feu immédiat, l'Azerbaïdjan et la Turquie s'emploient systématiquement et délibérément à intensifier les hostilités. L'Armée de défense d'Artsakh qui, de fait, lutte également à présent contre le terrorisme international, continuera de prendre toutes les mesures nécessaires pour contraindre l'Azerbaïdjan à cesser les hostilités, contribuant ainsi aux efforts internationaux visant à rétablir la paix dans la région. La République d'Artsakh continuera à appliquer une politique de sécurité responsable visant à garantir et à renforcer durablement la paix et la stabilité régionales.

Dans le même temps, nous estimons qu'alors que l'Azerbaïdjan et la Turquie s'engagent dans une alliance militaire ouverte avec des organisations terroristes proscrites par le monde civilisé, il est impératif que la communauté internationale prenne collectivement des mesures, y compris de nature coercitive, pour mettre un terme aux agissements illégaux d'Ankara et Bakou qui menacent l'ensemble de la communauté mondiale.

À cet égard, nous soulignons une fois encore que la reconnaissance internationale de l'indépendance de la République d'Artsakh permettra non seulement de mettre immédiatement fin à cette agression, mais aussi d'empêcher qu'elle puisse se reproduire. Cette reconnaissance de l'Artsakh est le résultat inévitable et logique du processus de règlement et n'est pas contestée par la communauté internationale, puisqu'elle repose sur des bases juridiquement solides, légitimes et justes. Plus tôt commencera le processus de reconnaissance internationale de la République d'Artsakh, plus tôt sera instaurée dans la région la paix durable qui y est attendue de longue date.